



St-Cergue, le 11 août 2011

PREAVIS MUNICIPAL No 21/2011

Concernant une demande de crédit de CHF 100'000.– destiné à une prise de participation dans la Société « Plein Sud SA » à Begnins

Délégués municipaux : Mme Danièle André et M. Thierry Magnenat

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule :

La Fondation « Bellevue » à Begnins sollicite les communes qui lui sont voisines ou proches, afin de participer à un projet de réalisation de 27 appartements destinés aux personnes âgées ou à mobilité réduite sur le site de l'EMS Bellevue et un appartement de fonction, comprenant :

- 6 appartements de 1,5 pièce
- 18 appartements de 2,5 pièces
- 3 appartements de 3 pièces
- 1 appartement de 4 pièces (logement de fonction)

La conception et la construction de la Résidence Plein Sud permettront aux locataires de conserver un logement indépendant tout en bénéficiant d'un encadrement sécurisant et d'une architecture adaptée aux personnes à mobilité réduite, voire handicapées.

La Résidence offrira diverses prestations dont certaines sont comprises dans la location (buanderie, concierge social, salles communes). D'autres prestations répondront à la demande et seront modulables en tout temps par le Centre Médico-Social et par l'EMS Bellevue (repas à domicile, heure de ménage, soins et toilette, etc).

Le règlement d'application sera établi par l'ensemble des membres de la société anonyme. Il fixera entre autre le mode d'attribution des appartements.

Exposé des motifs :

La Municipalité est convaincue que ce projet répond à un besoin de notre population. Or celui-ci ne peut être satisfait pour les habitants de notre commune que par une prise de participation dans la société « Plein Sud Begnins SA ». En effet, les appartements seront attribués en priorité aux habitants des communes actionnaires.

A ce jour, plusieurs Conseils communaux de villages avoisinants se sont déjà prononcés favorablement (Arzier, Duillier, Gilly, Luins), outre les communes de Begnins, Coinsins et Bursins qui sont membres fondateurs de la société anonyme « Résidence Plein Sud Begnins SA ».

Aspects financiers :

Le coût global prévisionnel du projet s'élève à CHF 11'053'000.–, financé par des fonds propres à hauteur de CHF 2'000'000.–, le solde par emprunt bancaire.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la Municipalité

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'adopter le préavis municipal no 21/2011 destiné à une prise de participation dans la Société « Plein Sud Begnins SA »**
- **d'accorder un crédit de CHF 100'000.– pour le financement de cette participation**
- **de financer cette dernière par la trésorerie courante**
- **de ne pas prévoir d'amortissement dans la mesure où il s'agit d'un placement financier.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 22 août 2011

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

T. Magnenat

F. Vol